

Document 2.1 : Éléments marquants du budget 2022

Chaque année, le gouvernement du Canada prépare un budget qui présente aux Canadiens un plan financier indiquant les prévisions de revenus et de dépenses pour l'année en cours, ainsi que des projections pour les années à venir.

Le budget 2022 a été publié le 7 avril 2022 et s'intitule *Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable*.

Informations générales :

- Contrairement à l'année civile, l'année fiscale du gouvernement commence le 1er avril et se termine le 31 mars (12 mois).
- Les dépenses pour l'année 2022-2023 devraient s'élever à environ **462 milliards de dollars**. En comparaison, ce montant était de 497 milliards de dollars au cours de l'année précédente.
- On prévoit que le montant des revenus pour l'année 2022-2023 sera d'environ **409 milliards de dollars**. En comparaison, ce montant était de 355 milliards de dollars l'année dernière.
- Le document préparé par le gouvernement du Canada présente un plan qui permettrait de faire passer le déficit de 52,8 milliards de dollars en 2022-23 à 8,4 milliards de dollars en 2026-2027.

LES PRINCIPALES MESURES DE SOUTIEN COMPRENNENT :

Création d'emplois et travailleur.euse.s	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 50 % du taux d'imposition général des sociétés et du taux d'imposition des petites entreprises à l'intention des entreprises fabricantes de technologies à zéro émission afin de soutenir la création d'emplois verts. ● Un crédit d'impôt à l'investissement pouvant atteindre 30% (visant à réduire les impôts à payer), axé sur les technologies à zéro émission, les solutions d'entrepôt par batteries et l'hydrogène propre. ● 3,8 milliards de dollars d'aide sur huit ans afin de mettre en œuvre la première stratégie sur les minéraux critiques du Canada. ● 20 millions de dollars sur deux ans à l'appui d'un nouveau <i>fonds pour les entreprises touristiques autochtones</i> qui aidera l'industrie touristique autochtone à se remettre de la pandémie et soutenir une croissance durable à long terme
Petites entreprises et croissance	<ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre les consultations en cours afin de trouver des solutions pour réduire le coût des frais de transaction par carte de crédit pour les petites entreprises. ● Afin de soutenir la croissance et l'expansion des petites et moyennes entreprises canadiennes, le taux d'imposition des petites entreprises sera éliminé de façon plus graduelle, l'accès sera complètement éliminé lorsque le capital imposable atteint 50 millions de dollars, plutôt que 15 millions.

	<ul style="list-style-type: none"> ● 30 millions de dollars sur deux ans versés à Environnement et Changement climatique Canada pour administrer des paiements directs à l'appui des petites et moyennes entreprises à forte intensité d'émissions exposées aux échanges commerciaux dans ces administrations.
Action climatique et économie verte	<ul style="list-style-type: none"> ● 150 millions de dollars sur cinq ans versés à <i>Ressources naturelles Canada</i> pour élaborer la stratégie du Canada pour des bâtiments carboneutres. La stratégie comprendra des initiatives visant à poursuivre la réforme du code du bâtiment, à accélérer l'adoption et la mise en œuvre de codes nationaux du bâtiment fondés sur le rendement et à promouvoir l'utilisation de matériaux de construction à faibles émissions de carbone, ainsi qu'à accroître la résilience climatique des immeubles actuels. ● 780 millions de dollars sur cinq ans versés à <i>Environnement et Changement climatique Canada</i> afin d'élargir le <i>Fonds des solutions climatiques axées sur la nature</i> qui soutient des projets de conservation, de restauration et d'amélioration des terres humides, des tourbières et des prairies afin de capter et de stocker le carbone.
Logement abordable	<ul style="list-style-type: none"> ● 1,5 milliard de dollars sur deux ans, versés à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour prolonger l'Initiative pour la création rapide de logements. Cela devrait permettre de créer au moins 6 000 nouveaux logements abordables, dont 25 % de logements destinés aux femmes. ● Instauration du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, qui offrirait aux éventuel.le.s acheteur.euse.s d'une première maison la possibilité d'épargner 8 000 par an, et ce, jusqu'à 40 000 \$, en franchise d'impôt, ce qui se traduira par une déduction fiscale. ● Le budget de 2022 propose de doubler le montant du crédit d'impôt pour l'achat du premier logement, pour le faire passer à 10 000 \$. Le crédit amélioré fournirait jusqu'à 1 500 \$ en soutien direct aux acheteur.euse.s de logements. ● 4 milliards de dollars sur cinq ans pour un nouveau <i>fonds pour accélérer la construction de logements</i> en vue d'aider les municipalités, y compris les petites communautés et les communautés rurales, à construire 100 000 nouveaux logements
Réconciliation	<ul style="list-style-type: none"> ● 4 milliards de dollars sur six ans afin que les enfants des Premières Nations continuent de recevoir l'aide dont ils ont besoin par l'application du principe de Jordan (Jordan River Anderson, décédé à l'âge de 5 ans, n'a pas pu rentrer chez lui en raison d'un différend entre les gouvernements fédéral et provincial sur la question de savoir qui paierait ses soins à domicile).

	<ul style="list-style-type: none"> ● 87,3 millions de dollars sur trois ans, pour permettre aux communautés autochtones de travailler avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires afin de soutenir la mise en œuvre des lois sur le bien-être des enfants autochtones. ● 209,8 millions de dollars sur cinq ans pour documenter, localiser et commémorer les lieux d'inhumation dans les anciens pensionnats autochtones ; pour soutenir les activités du Centre national pour la vérité et la réconciliation et la construction d'un nouvel édifice ; et pour assurer la divulgation complète des documents fédéraux liés aux pensionnats autochtones.
Soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> ● 140 millions de dollars sur deux ans pour le portail <i>Espace Mieux-être Canada</i>, afin que ce portail puisse continuer à offrir à la population canadienne des outils et des services en matière de santé mentale et de mieux-être. ● 5,3 milliards de dollars sur cinq ans et 1,7 milliard de dollars par la suite, versés à Santé Canada pour offrir des soins dentaires gratuits aux Canadien.ne.s. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le régime couvrira d'abord les personnes de moins de 12 ans en 2022 et sera ensuite élargi aux moins de 18 ans, aux aîné.e.s et aux personnes en situation de handicap en 2023. La mise en œuvre complète du régime (c'est-à-dire pour l'ensemble de la population) est prévue pour 2025. Le programme sera limité aux familles ayant un revenu annuel inférieur à 90 000 \$. ● 2 milliards de dollars supplémentaires afin de combler les retards dans les opérations chirurgicales et les procédures médicales. ● Un financement de 100 millions de dollars alloué à Santé Canada sur trois ans pour le <i>Programme sur l'usage et les dépendances aux substances</i>, afin de soutenir la réduction des méfaits, les traitements et la prévention des dépendances au niveau communautaire.
Inclusivité	<ul style="list-style-type: none"> ● 25 millions de dollars sur deux ans à Femmes et Égalité des genres Canada afin d'établir un projet pilote national pour la mise sur pied d'un fonds d'équité en matière de produits d'hygiène féminine qui aidera à mettre les produits d'hygiène féminine à la disposition des membres de la population canadienne qui sont dans le besoin. ● 85 millions de dollars sur quatre ans au ministère du Patrimoine canadien afin d'appuyer les travaux en cours en vue de lancer une nouvelle <i>stratégie de lutte contre le racisme et un plan d'action national de lutte contre la haine</i>. ● Doubler le plafond des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire à 20 000 \$

NOUVELLES SOURCES DE REVENUS :

Pleine taxe sur les bénéfices pour les	<ul style="list-style-type: none"> ● Au lieu de l'actuelle exonération de la résidence principale (exonération des gains en capital, ce qui signifie que si la valeur de
---	---

biens détenus pendant moins de 12 mois	votre maison a augmenté, cette augmentation n'est pas imposable), si une maison a été vendue après avoir été possédée pendant moins de 12 mois, elle sera désormais considérée comme une résidence professionnelle à 100 %. Les gains seront imposables (avec quelques cas d'exemption tels que le décès, l'invalidité, la séparation et le déménagement professionnel).
Taxation des produits du vapotage	<ul style="list-style-type: none">● Le taux de droit d'accise fédéral proposé serait de 1 \$ par 2 ml, ou une fraction de celui-ci, pour les contenants de moins de 10 ml de liquide de vapotage. En ce qui concerne les contenants de plus de 10 ml, le taux fédéral applicable serait de 5 \$ pour les 10 premiers ml et de 1 \$ pour chaque 10 ml supplémentaire ou moins.● Le total des recettes qui en découlent serait divisé en deux parts égales (50/50) entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux.● Le fardeau fiscal global des produits de vapotage sera examiné régulièrement pour assurer la réalisation des objectifs importants en matière de santé publique.